

Montréal le 9 septembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec)
H3G 1L7

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018**

Maître Neuman,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 5 septembre 2019¹ par laquelle le Regroupement CREE, constitué de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich (CREE), recommande à la Régie de tenir une séance de travail sur le texte des *Tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs* déposé pour approbation par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) dans le cadre du dossier susmentionné.

À cet égard, la formation au dossier m'instruit de vous rappeler qu'elle a fixé, le 21 août 2019, le traitement procédural qui vise l'examen de la conformité du texte révisé des *Tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs* (pièce B-0141), à la décision D-2019-052. Ainsi, la formation est d'avis que la tenue d'une séance de travail n'est pas requise dans les circonstances.

¹ Pièce [C-CREE-0040](#).

En conséquence, elle ne retient pas la recommandation du Regroupement CREE de tenir une séance de travail.

Veillez agréer, Maître Neuman, l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/nl